

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

---

**Comité Technique de réseau de la DGAC du 8 juillet 2019**

**Fiche de présentation – Point n° 3**

---

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 26 novembre 2003 fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile**

---

Une astreinte de semaine est mise en place pour les personnels de la maintenance Bastia-Calvi afin d'accroître la disponibilité des systèmes opérationnels de l'organisme de contrôle de Bastia-Calvi durant la haute-saison du trafic commercial (du 15 juin au 15 septembre).

Cette astreinte permettra l'intervention d'un ingénieur de maintenance en dehors des horaires habituels de présence des agents de la maintenance (08h00 – 17h00).

Compte tenu de la saisonnalité du trafic, de la nécessité de continuité territoriale et de l'impact très important (pas de possibilité de réacheminement routier ou maritime compte tenu de la saison) qu'aurait l'annulation de vols suite à des problèmes techniques, l'astreinte permet pendant ces journées de fort trafic de pouvoir réparer des pannes techniques et permettra de revenir au mieux au fonctionnement opérationnel nominal.

Cette modification s'inscrit dans le cadre de la réorganisation au stade B des entités techniques du SNA/SE validée en CT local du 24 septembre 2018.

Une modification de l'arrêté du 26 novembre 2003 fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la DGAC, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile est proposée en conséquence.